



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Le vendredi 14 avril 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 7 avril 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET

Pouvoirs : Pierre Dominique DALMASSO à Myriam PASTORELLI - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Laetitia DUCHET -

Absents excusés : Florent REYNAUD – Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	12	5	2

M. Olivier GIACOMETTI a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_53

Objet : 28- 7.2.1 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose à ses collègues que le produit fiscal des taxes directes locales à taux constants s'élève pour l'exercice 2023 à 949 390 euros, compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts, communiquées par les Services Fiscaux.

Compte tenu des éléments de préparation du budget primitif pour l'exercice 2023, Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition comme suit afin d'obtenir un produit attendu de la fiscalité directe locale de 949 390 euros (pas d'augmentation).

- Taxe Foncière bâtie (TFB) : 23,90 %
- Taxe Foncière non bâtie (TFNB) : 29,75 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 15,34 %

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (2 abstentions : Elise FERRARI, Laetitia DUCHET) :

de fixer les taux d'imposition suivants :

- Taxe Foncière bâtie (TFB) : 23,90 %
- Taxe Foncière non bâtie (TFNB) : 29,75 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 15,34 %

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :
